

BULLETIN MUNICIPAL N° 22



Mai 2015



MURAT-LE-QUAIRE

Diffusé gratuitement
Reproduction et vente interdite
Rédaction, réalisation et impression
Mairie de Murat-le-Quaire

Le mot du Maire

Je tiens à féliciter tout particulièrement Christian RAMADE qui, après avoir effectué toute sa carrière au sein de notre commune, a décidé de prendre sa retraite.

Depuis le 1^{er} Octobre 1975, date à laquelle il a été embauché à Murat-le-Quaire, son efficacité, sa disponibilité et son dévouement ont permis, au fil des années, de maîtriser toutes les difficultés qui ont pu se présenter.

Sa présence permanente, sa parfaite connaissance de notre commune et surtout son savoir concernant les réseaux nous manquerons.

Je lui souhaite de profiter pleinement de sa retraite et de sa nouvelle vie.



IMPORTANT

INFORMATIONS TRANSMISES PAR E.R.D.F

LES DANGERS LIES A L'UTILISATION DU GROUPE ELECTROGENE

Pour pallier les coupures de courant, certains particuliers font le choix de s'équiper d'un groupe électrogène. Ils peuvent ainsi réalimenter temporairement une installation intérieure fixe en toutes circonstances. Toutefois, l'utilisation d'un groupe électrogène doit faire l'objet d'une attention particulière pour éviter un accident.

LES REGLES DE SECURITE A RESPECTER

Conformément à la norme UTE C 15401, **il est impératif que l'installation soit séparée du réseau à minima en ouvrant le disjoncteur.**

Il est vivement recommandé de signaler cette manœuvre en apposant un « post-it » ou un macaron sur le disjoncteur pour éviter qu'une tierce personne ne le referme.

Pour se sentir pleinement en sécurité, l'utilisateur peut également installer un inverseur de sources 63 A, qui interdit le renvoi du courant du groupe électrogène vers le réseau public de distribution.

Outre l'ouverture du disjoncteur pendant l'utilisation, il convient de garder à l'esprit quelques règles de sécurité élémentaires :

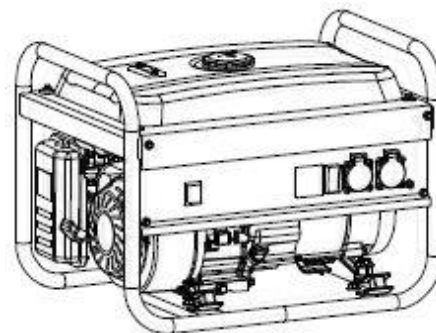
- Ne pas raccorder le groupe électrogène sur une prise électrique (risque d'échauffement et d'incendie) ;
- Débrancher les appareils de forte puissance.

QUELLES SONT LES CONSEQUENCES EN CAS DE NEGLIGENCE ?

Si l'utilisateur oublie d'ouvrir son disjoncteur, le courant engendré par le groupe électrogène va alimenter l'installation intérieure et le réseau public de distribution.

Cette mise sous tension artificielle d'une ligne, en théorie non alimentée, présente des risques pour les agents ERDF travaillant sur les réseaux.

Une surtension pourrait également endommager le groupe électrogène lors de la remise sous tension du réseau par les équipes ERDF.



**RISQUE
D'ÉLECTROCUTION
SUR LE RÉSEAU**



**RISQUE
DE DÉGÂTS SUR
VOTRE GROUPE
ÉLECTROGÈNE**

20 000 V

C'est le niveau de tension qu'est susceptible de délivrer en retour un groupe électrogène sur le réseau public de distribution si l'utilisateur oublie d'ouvrir le disjoncteur.

ELAGAGE

Les responsabilités

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété notamment si les trois conditions suivantes sont réunies :

- La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne électrique ;
- Les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation ;
- L'arbre est planté en propriété privée et débord sur le domaine public où est située la ligne électrique.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec ERDF par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

*Déclaration de projet de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de travaux

L'élagage est à la charge d'ERDF

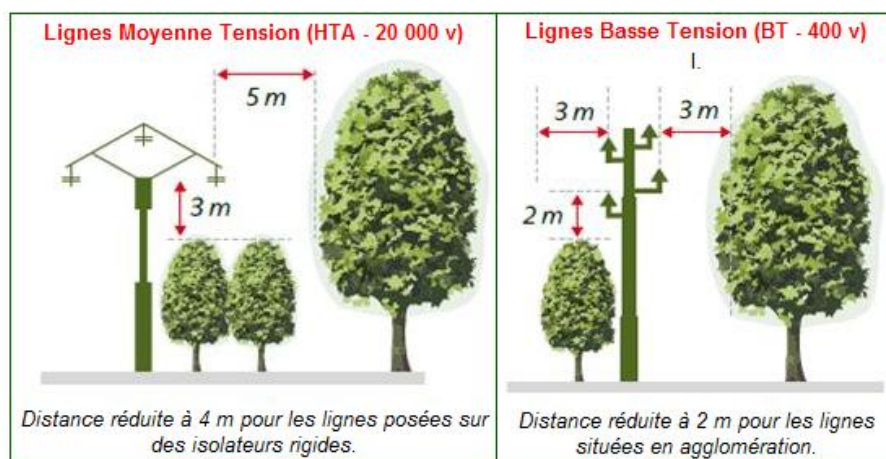
Dans les autres cas, ERDF assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'ERDF. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

Les règles de sécurité à respecter aux abords des lignes électriques :

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service « dépannage » d'ERDF.

- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.

- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service « dépannage » d'ERDF au **0 810 333 044**.
Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.erdf.fr



Même sans toucher directement une ligne, on risque l'électrocution en raison du phénomène d'amarçage

Ne pas toucher et s'approcher d'une ligne à terre

Ne jamais toucher un arbre ni une branche en contact ou très proche d'une ligne

Départ en Retraite

Christian RAMADE est entré à la commune de Murat le Quaire le 1^{er} Octobre 1975 à l'âge de 22 ans.

Il a débuté sa carrière au sein de notre commune au grade d'Aide Ouvrier Professionnel et affecté aux remontées mécaniques de la Banne (qui ont été démantelées depuis) ainsi qu'au Camping Municipal.

Il a terminé en tant que responsable des services techniques au grade d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe et a été admis à faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} Mai 2015.



Nous lui souhaitons une bonne et longue retraite.

Les Brèves

Recensement

Le recensement de la population a eu lieu en janvier dernier et il en résulte pour notre village le nombre d'habitants ci-dessous :

1999	2007	2009	2010	2011	2013	2014
499	477	476	497	498	496	497

Soit une **densité de population** d'environ **42 habitants au km²**

Les résultats officiels du recensement qui s'est déroulé du 15 janvier au 15 février 2015 seront communiqués en fin d'année et nous ne manquerons pas de les faire connaître.

Nous remercions les habitants de Murat Le Quaire qui ont bien voulu prendre le temps de répondre à ces questionnaires.

Dotations de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales diminueront de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017. Cette diminution se veut proportionnelle au poids des collectivités locales. Elle sera lissée sur trois ans, à raison de 3,67 milliards d'euros en 2015, de 3,67 milliards d'euros en 2016 et de 3,66 milliards d'euros en 2017.

Depuis 2012, les dotations versées à la commune de Murat-le-Quaire ont été les suivantes :

2012	2013	2014	2015
189 111 €	187 796 €	183 417 €	171 906 €

Depuis 2012 la baisse de dotation a été de 17 205€ et de 11 511€ pour la seule année 2015.

Il faudra prévoir une baisse du même ordre pour 2016 et 2017.

Pêche au Lac du Pré Cohadon



Une quarantaine de pêcheurs s'étaient donné rendez-vous pour l'ouverture de la pêche au Lac du Pré Cohadon le 21 mars 2015.

Après avoir effectué quelques prises, tout le monde s'est retrouvé devant un repas triples au chalet des chasseurs. Ce petit moment de convivialité passé, les participants ont retrouvé leurs cannes à pêche pour une journée très réussie.

Nous reverrons ces pêcheurs tout au long de la saison, notamment pour une journée démonstration de **pêche à la mouche No Kill le 23 Août** sur une partie du lac. Sur l'autre partie du lac la pêche est autorisée. Une **journée pêche au coup est prévue le 1^{er} Août** (la pêche à la truite sera interdite ce jour-là). Sans oublier, la pêche au brochet qui aura lieu en fin de période comme l'an passé.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE MURAT-LE-QUAIRE

Séance du 24 avril 2015  **Date de convocation : 20 avril 2015.**

Nombre de membres : 8

- en exercice : 11
 - qui ont pris part à la délibération : 10
-

L'an deux mille quinze et le vingt quatre avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BRUGIERE (Maire).

Présents : BRUGIERE Gérard, COURSOLLES Martine. BELLON Eric, CHRISTIAENS Francis, GATIGNOL Denis, PEYRARD Nicolas, FERREYROLLES Maryse, MOIROUX Fabienne

Absents - Excusé : LEGROS Fabienne

Représentés : ADAM Danièle par BRUGIERE Gérard, CASSIER Jean-François par PEYRARD Nicolas

Madame Martine COURSOLLES a été élue secrétaire.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Retrait de la délibération 2015 25 02 01
approuvant le Plan Local d'Urbanisme - N°2015 24 04 01**

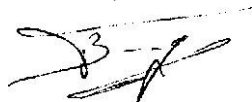
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 2015 25 02 01 en date du 25 février 2015 approuvant le Plan Local d'Urbanisme. Il donne lecture d'un courrier de la Préfecture Demandant le retrait de cette délibération pour cause d'illégalité et listant les diverses observations formulées concernant la procédure, le zonage, le règlement et le rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents,
Décide de retirer sa délibération en date du 25 février 2015 portant approbation du PLU,

Fait et délibéré en Mairie. les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,



RF Préfecture de Clermont Ferrand
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR : 27/04/2015 063-2163024630150424-2015_24_01-DE

Fête des fleurs, Four à Pain, Vide Grenier :

Samedi 23 Mai

Vente de pain au four à partir de **8 h**

Apéritif fleuri offert à **11 h 30** au four à pain

- Atelier fabrication petits pain avec les enfants
- Maquillage fleuri pour les enfants



Vide Grenier dans la cour de la mairie à partir de **7 h 30** avec buvette et sandwiches

- Atelier peinture florale avec peintres locaux dont le CLUB AQUARELLE du village (possibilité initiation)

Randonnée sur le thème des fleurs et des plantes à **14 h** départ lac du pré Cohadon (5 euros/pers) avec un accompagnateur moyenne montagne d'Auvergne ATTITUDE.

Vente de fleurs dans le bourg, dès le matin, comme l'an passé (Entreprise Touzet).

Vous pouvez réserver vos plants au 04 73 39 84 78.



Jumelage

Projet d'Echange avec un Village de l'Indre : SAINT LACTENCIN

Une délégation de Saint Lactencin (Village de l'Indre à proximité de Châteauroux) nous a sollicités pour organiser des échanges entre nos associations.

Une réunion de rencontre a été organisée le samedi 18 avril. Des représentants des associations « Banne Boots Dancers », « Club Aquarelle » et « Murat en Fêtes » étaient présentes.

Pour un premier échange des habitants de Saint Lactencin viendront participer à notre Fête du Saint-Nectaire qui aura lieu le 18 Juillet.

Nous serons invités à l'une de leur manifestation à l'automne 2015.

FINANCES

Comptes Administratifs 2014

EAU		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice (Dépenses et Recettes)	Fonctionnement	27 699.21 €	32 271.69 €	4 572.48 €
	Investissement	4 526.17 €	10 120.19 €	5 594.02 €
Reports de l'exercice N-1	Fonctionnement	0.00 €	25 145.03 €	25 145.03 €
	Investissement	0.00 €	11 066.29 €	11 066.29 €
TOTAL Réalisations + Reports		32 225.38 €	78 603.20 €	46 377.82 €

ASSAINISSEMENT		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice (Dépenses et Recettes)	Fonctionnement	50 424.47 €	58 734.59 €	8 310.12 €
	Investissement	89.85 €	5 702.68 €	5 612.83 €
Reports de l'exercice N-1	Fonctionnement	0.00 €	121 079.95 €	121 079.95 €
	Investissement	0.00 €	9 426.51 €	9 426.51 €
TOTAL Réalisations + Reports		50 514.32 €	194 943.73 €	144 429.41 €

CAMPING		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice (Dépenses et Recettes)	Fonctionnement	79 623.69 €	83 839.18 €	4 215.49 €
	Investissement	28 503.70 €	50 006.58 €	21 502.88 €
Reports de l'exercice N-1	Fonctionnement	0.00 €	16 422.15 €	16 422.15 €
	Investissement	27 827.52 €	0.00 €	- 27 827.52 €
TOTAL Réalisations + Reports		135 954.91 €	151 267.91 €	14 313.00 €

COMMUNE		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice (Dépenses et Recettes)	Fonctionnement	721 464.28 €	826 529.74 €	105 065.46 €
	Investissement	395 163.62 €	448 205.97 €	53 042.35 €
Reports de l'exercice N-1	Fonctionnement	0.00 €	154 285.19 €	154 285.19 €
	Investissement	0.00 €	74 419.10 €	74 419.10 €
Restes à Réaliser		72 073.00 €	21 921.00 €	- 50 152.00 €
TOTAL Réalisations + Reports		1 188 700.90 €	1 525 361.00 €	336 660.10 €

Budgets prévisionnels 2015

EAU

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	27 043.00 €	002 RESULTAT REPORTE N-1	29 717.51 €
014 Atténuation produits (Reversement à Agence de l'eau)	9 160.00 €		0.00 €
65 Autres charges de gestion courante	500.51 €	70 Vente de produits, prestations	27 640.00 €
66 Charges financières	11.00 €	75 Autres produits de gestion courante	0.00 €
67 Charges Exceptionnelles	500.00 €	76 Produits financiers	0.00 €
023 Virement à la section d'investissement	11 000.00 €	77 Produits exceptionnels	0.00 €
042 Amortissement des immobilisations	9 814.00 €	042 Amortissement	671.00 €
TOTAL	58 028.51 €	TOTAL	58 028.51 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
23 Immobilisations en cours	37 249.31 €	001 RESULTAT REPORTE N-1	16 660.31 €
16 Remboursement capital Emprunts	140.00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	586.00 €
040 Amortissement des immobilisations	671.00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	11 000.00 €
		040 Amortissement des immobilisations	9 814.00 €
TOTAL	38 060.31 €	TOTAL	38 060.31 €

ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	126 000.00 €	002 RESULTAT REPORTE N-1	129 390.07 €
014 Atténuation produits (Reversement à Agence de l'eau)	6 430.00 €		
65 Autres charges de gestion courante	1 000.00 €	70 Vente de produits, prestations	56 500.00 €
66 Charges financières		75 Autres produits de gestion courante	
67 Charges Exceptionnelles	500.07 €	76 Produits financiers	
023 Virement à la section d'investissement	47 131.00 €	77 Produits exceptionnels	
042 Amortissement des immobilisations	4 919.00 €	042 Amortissement	90.00 €
TOTAL	185 980.07 €	TOTAL	185 980.07 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
23 Immobilisations en cours	66 999.34 €	001 RESULTAT REPORTE N-1	15 039.34 €
16 Remboursement capital Emprunts		10 Dotations, fonds divers et réserves	
040 Amortissement des immobilisations	90.00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	47 131.00 €
		040 Amortissement des immobilisations	4 919.00 €
TOTAL	67 089.34 €	TOTAL	67 089.34 €

CAMPING

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	34 350.70 €	002 RESULTAT REPORTE N-1	14 313.00 €
012 Charges de personnel	17 000.00 €		
65 Autres charges de gestion courante	1 500.00 €	70 Vente de produits, prestations	70 000.00 €
66 Charges financières	3 845.30 €	75 Autres produits de gestion courante	1 500.00 €
67 Charges Exceptionnelles	200.00 €	76 Produits financiers	
023 Virement à la section d'investissement	8 746.00 €	77 Produits exceptionnels	500.00 €
042 Amortissement des immobilisations	20 875.00 €	042 Amortissement	204.00 €
TOTAL	86 517.00 €	TOTAL	86 517.00 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 RESULTAT NEGATIF REPORTE N-1	6 324.64 €	001 RESULTAT REPORTE N-1	0.00 €
21 Immobilisations corporelles	77 017.00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	6 324.64 €
		16 Emprunts et dettes assimilées	70 000.00 €
16 Remboursement capital Emprunts	22 400.00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	8 746.00 €
040 Amortissement des immobilisations	204.00 €	040 Amortissement des immobilisations	20 875.00 €
TOTAL	105 945.64 €	TOTAL	105 945.64 €

COMMUNE

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	265 586.00 €	002 RESULTAT REPORTE N-1	259 350.65 €
012 Charges de personnel	333 500.00 €	013 Atténuation de charges	1 635.00 €
014 Atténuation de produits	10 500.00 €	70 Vente de produits, prestations	34 600.00 €
65 Autres charges de gestion courante	52 414.00 €	73 Impôts et taxes	225 324.00 €
66 Charges financières	21 000.00 €	74 Dotations et participations	219 567.00 €
67 Charges Exceptionnelles	13 529.65 €	75 Autres produits de gestion courante	45 000.00 €
022 Dépenses imprévues	46 800.00 €	77 Produits exceptionnels	3 000.00 €
023 Virement à la section d'investissement	45 000.00 €		€
042 Amortissement des immobilisations	147.00 €	042 Amortissement des immobilisations	€
TOTAL	788 476.65 €	TOTAL	788 476.65 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES (y compris Restes à réaliser)		RECETTES (y compris Restes à réaliser)	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 677.00 €	001 RESULTAT REPORTE N-1	127 461.45 €
204 Subventions d'équipement versées	7 612.00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	46 688.00 €
21 Immobilisations corporelles	150 532.45 €	13 Subventions d'investissement	46 921.00 €
23 Immobilisations en cours	88 396.00 €	024 Produits cessions d'immobilisations	58 000.00 €
16 Remboursement capital Emprunts	74 000.00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	45 000.00 €
040 Amortissement des immobilisations	€	040 Amortissement des immobilisations	147.00 €
TOTAL	324 217.45 €	TOTAL	324 217.45 €

TRAVAUX

Terrains communaux



Le terrain communal situé au dessus du camping Les Couderts a été entièrement déboisé et dessouché.

Ces travaux ont été effectués par l'entreprise Thierry GUILLOT pour un montant de 2 500€.

Salle des fêtes

L'intérieur de la Salle des Fête a été entièrement isolé et repeint. Les vestiaires ainsi que les sanitaires sont également terminés.

Les travaux de carrelage de l'Office (cuisine) sont actuellement en cours ainsi que la réalisation de placards de rangement du matériel pour les associations. Il reste encore le choix et la mise en place du matériel de cuisine.



Un local pour les bouteilles de gaz devra également être créé. Puis les employés communaux termineront la lasure extérieure du bâtiment.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite



Les travaux d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite sont en cours. Une place de stationnement handicapé va être créée à proximité des escaliers du cimetière et de l'église.

Un cheminement pour accéder à l'office de tourisme va également être réalisé. Pour l'accès à l'intérieur de l'église une rampe amovible sera mise à disposition à l'entrée de l'église.

Les places de parking à proximité de la fontaine vont elles aussi être réaménagées et regoudronnées, tout comme l'accès à la route de la Banne au

niveau du carrefour (devant le relais de la Toinette). Cette dernière réalisation permettra ainsi aux cars et camping cars de ne plus accrocher la route.

Une place handicapé va également être réalisée devant la salle des fêtes ainsi qu'un cheminement pour accéder à la salle.

Coût de ces réalisations : Sté RMCL 36 831 € TTC et Ent. CRISOSTOMO 10 854 € TTC

VIE ASSOCIATIVE

Banne Boots Dancers

Les **Banne Boots Dancers** de Murat le Quaire seront heureux de vous retrouver, le **samedi 18 juillet** pour la fête du Saint-Nectaire et le **dimanche 9 Août** lors de la fête western, toujours dans la bonne humeur pour partager un moment festif en leur compagnie.



Association Auvergn'attitude :

VTT électriques :

Comme l'an passé, l'association Auvergn'Attitude proposera la location de VTT électriques.

Les réservations se font au 06 86 56 20 29 (Patrice).

Brevet d'Etat Accompagnateur Moyenne Montagne :

Une épreuve du brevet d'Etat AMM à laquelle participe Auvergn'Attitude aura lieu sur les hauteurs de Murat Le Quaire les 28 et 29 Mai 2015.

Les élèves du Collège Marcel Bony seront associés à cette épreuve pour leur faire découvrir les métiers de la montagne.

Société de Chasse

Le bilan du prélèvement de « grand gibier » pour la saison écoulée a été satisfaisant et donne les chiffres suivants :

- 16 Chevreuils
- 1 Chamois
- 8 mouflons
- 65 sangliers

En ce qui concerne le « petit gibier », il a été prélevé une douzaine d'unité de lièvre (bilan également en hausse).

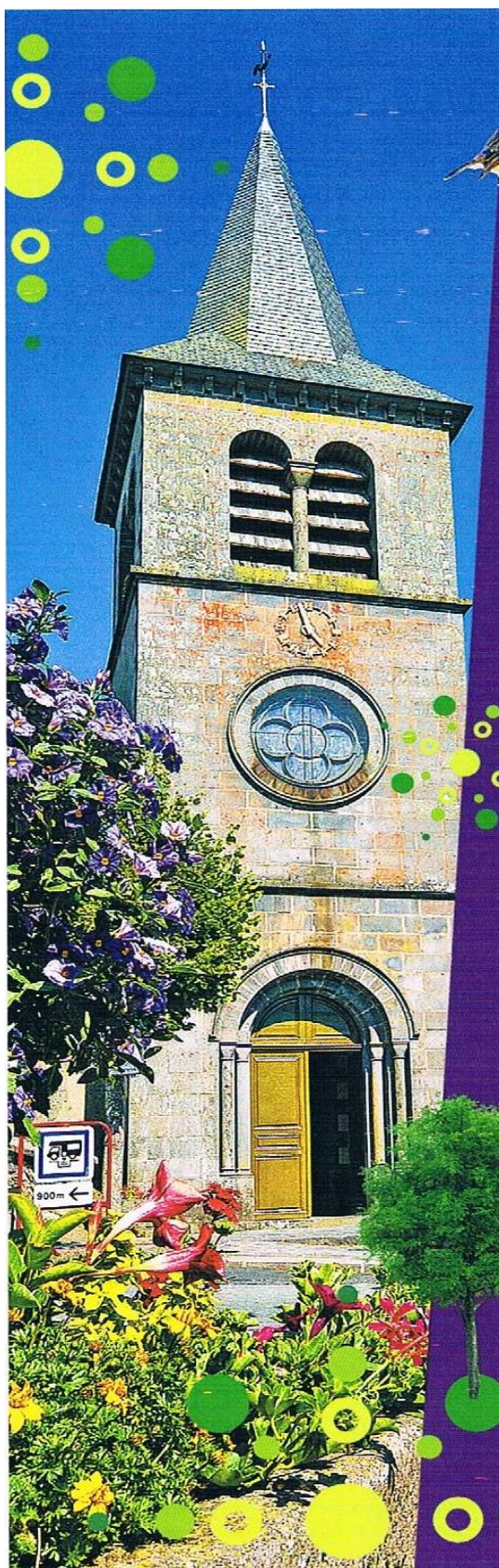
Les dates retenues concernant les activités prévues cet été sont :

- les 18 et 19 Juillet : Ball-trap avec une nocturne le 18 juillet (si le temps le permet).
- Date restant à définir pour la pétanque.



Le Président, Louis MONERON, remercie toutes les personnes qui, par leur présence et leur aide, contribuent à la réussite des manifestations, ainsi que toute l'équipe organisatrice qui, parfois, malgré un contexte difficile ne se décourage jamais.

MURAT EN FÊTE



AU PROGRAMME

Mercredi 13 Mai 2015
Route du Sel

Samedi 23 Mai 2015
Fête des Fleurs et Vide Grenier

Samedi 20 Juin 2015
Rando Troubadours

Samedi 18 Juillet 2015
Concours Saint-Nectaire
et Fête village

Week-end 25 et 26 Juillet 2015
Montée historique

Dimanche 9 Aout 2015
Fête Western
avec Banne Boots Dancers

Samedi 15 Aout 2015
Miracle de la Fontaine

Samedi 31 Octobre 2015
Rando des Sorcières

Dimanche 20 decembre 2015
Père Noël



Association "Murat En Fête"

L'assemblée Générale de Murat en Fête a eu lieu le vendredi 13 Mars 2015. Lors de cette réunion, 4 nouveaux bénévoles ont fait part de leur désir d'aider l'association :

Laurence et Eric Barbarin,
Christiane Ménéral et Catherine Wattez.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Conseil du jardinier

Plutôt qu'utiliser du désherbant, il est bon de savoir que l'eau bouillante est fatale pour les mauvaises herbes. Ne l'oubliez pas lorsque vous égouttez vos pâtes ou vos pommes de terre

Déjections canines

Crotte alors !!!

Qui n'a jamais marché dans une crotte de chien ? Faute à qui ?

Aux propriétaires qui ne ramassent pas les déjections de leur animal !

Heureux propriétaires, vous êtes responsables des déchets que produisent vos animaux...

Les espaces verts de la commune ne sont pas des toilettes publiques pour chiens. L'herbe verte est bien tentante pour vos animaux... Mais les enfants, les familles qui passent aux mêmes endroits apprécient beaucoup moins. Pensez à eux, mais également aux employés communaux qui entretiennent les massifs et faites preuve d'un peu de civisme en ramassant les trophées de vos animaux et mettez-les à la poubelle. Merci.

ETAT-CIVIL

Décès

Le 24 Janvier 2015
Jean-Marc JUBAULT



Le 7 Février 2015
Raymond FERREYROLLES

INFORMATION

COMMUNE DE MURAT - LE - QUAIRE

MAIRIE - B.P. : 74 - 63150

Tél: 04.73.81.01.59 - Fax : 04.73.81.17.44

E.mail : mairie.mlquaire@wanadoo.fr

Collecte des objets encombrants

Comme chaque année, la Mairie organise **du mardi 26 Mai au vendredi 29 Mai 2015** la récupération des objets encombrants (sauf déchets végétaux et gravats)

Planning de ramassage :

Mardi 26 mai : Quaire, La Quartelade, Les Escures , Route de La Bourboule.

Mercredi 27 mai : Les Planches, l'Usclade, La Gacherie, Laudouze, Avenue du Maréchal Leclerc.

Jeudi 28 mai : Les Vergnes, Le Pessy, Pré Grand.

Vendredi 29 mai : Le Bourg, La Fumade, Champs-Hauts, Lot. Les Sapins, Lot. de la Banne d'Ordanche, Résidences de la Banne d'Ordanche.

Vous devez les sortir devant chez vous avant 8 heures du matin